

# INSCRIPTION FORMATION GESTION DES TROUBLES DU COMPORTEMENT

# **CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ARTICLE L.6353-3 ET SUIVANTS)**

## Entre les soussignés :

Little les se	MUSTIGHTES :
1) Centre Nice	olas Greveldinger enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 11 77 05903 77 auprès du préfet de la
région lle de F	rance de la Direction régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
2) Nom, Prénd	om et adresse
2,110111,1110111	Sin et daresse
Téléphone : _	Email :
Article 1 : o	biet
En exécution o	du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
	GESTION DES TROUBLES DU COMPORTEMENT
Autolo 2 . N	lativo at Caractáriatiavas das actions da formation
Article 2 : N	lature et Caractéristiques des actions de formation
• L'action	n de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par l'article <b>L.6353-3 du code du travail</b> .
• Elle a p	our objectif d'apprentissage Gestion des Troubles du Comportement.
• A l'issu	e de la formation, une attestation de formation sera délivré(e) au stagiaire.
Sa dure	ée est fixée à <b>1 semaine.</b>
• Le prog	gramme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.
Article 3 : N	liveau de connaissance préalables nécessaire avant l'entrée en formation
Il n'v a nas de	niveau scolaire préalablement requis. Le centre exige simplement une grande motivation.
ii ii y a pas uc	invead scolaire prediablement requis. Le centre exige simplement une grande motivation.
Article 4 : C	Organisation de l'action de formation
• L'actio	n de formation aura lieu du
<ul> <li>Elle est</li> </ul>	t organisée pour un effectif de <b>10 stagiaires.</b>
• La forn	nation est dispensée sous le contrôle des connaissances et des techniques de travail de <b>Nicolas Greveldinger</b>
éducat	eur canin comportementaliste gérant et formateur du centre.
• Les dip	lômes, titres et références de Nicolas Greveldinger : Educateur canin / Comportementaliste / Rééducateur Spé-
cialisé ,	/ Conférencier international / Chroniqueur TV et Radio
Paraphe :	
i diapile .	1
	<u>-</u>



# INSCRIPTION FORMATION GESTION DES TROUBLES DU COMPORTEMENT

# **CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ARTICLE L.6353-3 ET SUIVANTS)**

## Article 5 : Délai de rétractation

- A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme par une lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut-être exigée par le stagiaire.
- En cas de rétractation hors délai, un avoir pourra vous êtes proposer sur une formation ultérieur.

## **Article 6: Dispositions financières**

	Soit la somme de 600 € payable en	mensualités de	€		
	Le solde selon un calendrier de paiement	choisis par le stagiaire et ne d	dépassant pas 10 mensualités	s.	
	Une partie en acompte à hauteur de 250	€ TTC afin de bloquer votre p	lace		
•	Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :				
•	Le prix de l'action de formation est fixée	à 850 €			

#### Article 7: Interruption du stage

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financière suivantes:
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Cas de différent		
Si une constatation ou un différent n'a pu être réglés à l'a litige.	miable, le tribunal de commerce sera seul compétent pour r	égler le
Fait, en double exemplaire, à	, le	
Signature du stagiaire:  (précédée de la mention lu et approuvé)	Signature du responsable de l'entrepri	ise :

IBAM: FR76 3000 3012 9500 0208 1564 925 BIC: SOGEFRPP